



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2021/2022

Niveau : _ _

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____
 Née le _____ à _____ Sexe : _____
 Nationalité : _____ Religion : _____
 Régime : _____
 Étude (uniquement collégiens) : Oui - Non
 Moyen de déplacement pour venir à Notre Dame : _____
 Tél. domicile : _____
 Langues : _____
 Courriel : _____
 Spécialités (1^{ère}, T^{ale}) / options : _____

Toute erreur doit obligatoirement faire l'objet d'une demande par email à cette adresse : inscription@notredame67.com pour le 19 août 2021 au plus tard. Aucun accusé de réception n'est envoyé.

PARENTS OU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE

Père
 Nom et prénom : _____ Profession : _____
 Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____ Adresse professionnelle : _____
 Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
 Situation familiale du père (rayer les mentions inutiles) : marié - célibataire - divorcé - séparé - remarié - décédé

Mère
 Nom et prénom : _____ Profession : _____
 Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____ Adresse professionnelle : _____
 Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
 Situation familiale de la mère (rayer les mentions inutiles) : mariée - célibataire - divorcée - séparée - remariée - décédée

Si les parents sont séparés, merci de préciser le représentant légal : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Établissement fréquenté l'an dernier : _____ en classe de : _____
 Éventuellement, classe(s) redoublée(s) : _____

Mes frères et sœurs :

Nom :	Prénom :	Classe fréquentée :	Établissement :

Mes activités et engagements en dehors du temps scolaire :
 - sports pratiqués, horaires et durée des entraînements : _____
 - musique, instrument pratiqué, temps consacré : _____
 - loisirs, temps libre, temps consacré : _____
 - mouvement de jeunes, associations : _____

Mes projets d'avenir (études, métier ...) : _____



INFORMATIONS RENTRÉE 2021

➤ RENTRÉE DES ÉLÈVES : Mercredi 1^{er} septembre 2021

Pour tous les élèves du collège et du lycée :

Les élèves apportent leur agenda ou cahier de texte, leur trousse et un cahier de brouillon.

❖ **Élèves du collège** : rendez-vous à l'heure indiquée ci-dessous au M'EATING

Classes de 6^e : 13h00 - 16h10

Classes de 5^e : 13h30 - 16h30

Classes de 4^e : 14h00 - 17h00

Classes de 3^e : 14h30 - 17h30

Après-midi avec le professeur principal.

❖ **Élèves du lycée** : rendez-vous à l'heure indiquée ci-dessous au M'EATING

Classes de 2^{nde} : 08h00 - 11h55

Classes de 1^{ère} : 08h45 - 11h55

Classes de T^{ale} : 09h30 - 11h55

Matinée avec le professeur principal

❖ **Une réunion de rentrée**

Une réunion d'information des parents aura lieu le **samedi 4 septembre 2021** (voir circulaire ci-jointe)

L'étude du soir fonctionne jusqu'à 18h à partir du jeudi 2 septembre 2021.

La demi-pension fonctionne à partir du jeudi 2 septembre 2021 pour tous les élèves demi-pensionnaires.

Pour les autres élèves, possibilité de manger au ticket, à partir de cette date.

➤ COLLÈGE ET LYCÉE

Calendrier 2021 - 2022

Le calendrier scolaire figure au dos du carnet de correspondance des élèves.

Service de l'accueil

Les horaires de l'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi : **7h40 à 18h**

le mercredi : **7h40 à 15h**

Le service administratif est fermé le mercredi après-midi après 15h.

Règlement

Le règlement intérieur du collège et du lycée figure au début du carnet de correspondance qui sera distribué le jour de la rentrée. Pour favoriser le bon fonctionnement de l'établissement, les élèves et leurs responsables légaux voudront bien le lire attentivement.

Attention ! Le carnet de correspondance est un document officiel, il ne doit pas être égaré. En cas de perte, son renouvellement sera facturé 10 €.

Dès le lendemain de la rentrée, ce règlement, ainsi que la charte informatique et l'autorisation relative au droit à l'image devront être signés par les responsables légaux et l'élève.

➤ COLLÈGE ET LYCÉE

Assurance

L'établissement a signé un contrat global avec le groupe FIDES Assurances qui garantit la responsabilité civile de l'établissement, les accidents corporels des bénévoles et les accidents subis par les élèves. Ceux-ci, en entrant à Notre Dame, sont donc automatiquement assurés 24h sur 24 pour une année complète, y compris pendant toutes les vacances. **Il n'est donc pas nécessaire pour les parents de souscrire une autre « assurance individuelle accident »**, par contre l'assurance Responsabilité Civile est obligatoire et du ressort des parents.

Changement de situation

Toute modification de situation en cours d'année (nom du/des responsable(s) de l'élève, nom du payeur, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, divorce, séparation etc...) doit être immédiatement signalée au secrétariat par mail à notredame67@free.fr ou à l'accueil de Notre Dame.

L'établissement doit toujours pouvoir vous joindre en cas de nécessité.

Envoi des bulletins au lycée ou autres documents aux deux parents

Les parents séparés / divorcés, souhaitant un envoi séparé des bulletins ou autres documents, sont priés de le signaler par mail à notredame67@free.fr

Infirmierie scolaire

L'infirmierie est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins. L'infirmière évalue la situation et contacte les parents si nécessaire. Elle participe également à la mise en place et à la diffusion de protocoles pour les élèves à besoins particuliers. Son rôle est avant tout préventif tant sur le plan individuel que collectif.

Fonds Social Privé

Une aide financière peut être attribuée aux familles en difficulté. Le dossier de demande est à retirer à la comptabilité, début septembre.

Au collège et au lycée : KWYK, l'entraînement en maths

Pour s'entraîner et progresser en mathématiques, les collégiens et les lycéens auront à leur disposition un outil interactif : KWYK. Ce site permet aux enseignants d'accompagner les élèves de manière plus personnalisée grâce à des exercices d'entraînement autocorrigés, des devoirs de révision sur mesure ou encore des devoirs élaborés, analysés et notés par l'enseignant.

Ce service sera facturé 10 € par élève au 2^e trimestre.

Au collège et en classe de seconde : le Projet Voltaire, un outil efficace et ludique

Le Projet Voltaire est un service en ligne d'apprentissage personnalisé de l'orthographe. Le Projet Voltaire, c'est :

- Un moyen ludique d'acquérir les bons automatismes ou de se remettre à niveau en orthographe et de gagner en sérénité ;
- Un outil qui s'adapte au niveau et au rythme d'acquisition de l'utilisateur pour ne pas lui faire perdre de temps sur des règles déjà acquises ;
- Une mémorisation rapide et durable, grâce à la technologie innovante de l'ancrage mémoriel ;
- La possibilité de s'entraîner n'importe où, n'importe quand, sur un ordinateur, un smartphone ou une tablette ;
- Un engagement fort pour l'accessibilité du service aux dyslexiques, aux sourds, aux malvoyants et aux non-voyants.

Présenté et utilisé par les professeurs de français, le Projet Voltaire constituera un outil supplémentaire dans l'accompagnement des élèves de collège et de seconde.

Ce service sera facturé 4 € par élève au 2^e trimestre.

Découverte de l'entreprise

Les élèves de 3^e et 2^{nde} seront amenés à effectuer un stage en entreprise aux dates suivantes :

- **3^e : du 13 au 17 décembre 2021**
- **2^{nde} : du 20 au 24 juin 2022**

Il est prudent de démarrer la recherche du stage le plus tôt possible.

Photos individuelles

Le photographe passera dans l'établissement le **mardi 7 septembre 2021** pour les photos d'identité des élèves.

Mon Bureau Numérique (ENT)

L'environnement numérique de travail *Mon Bureau Numérique* permet aux élèves, aux familles et aux enseignants d'accéder par internet aux outils utiles pour le travail scolaire (cahier de texte, emploi du temps, accès aux ressources et manuels numériques), la communication (messagerie interne, informations et documents transmis), et le suivi de l'élève (notes, bulletins, absences, retards, sanctions, modifications d'emploi du temps). Les comptes d'accès à *Mon Bureau Numérique* sont individuels, chaque élève et chaque foyer disposeront de leur propre code. Les codes d'accès et la procédure de connexion seront transmis en début d'année scolaire. La première connexion devra être réalisée rapidement par chacun, car les identifiants provisoires transmis pour chaque compte ne seront valables que 2 mois.

Il est essentiel que les parents activent leur propre compte MBN et le consultent régulièrement, car les réinscriptions et certaines informations sont désormais transmises uniquement dans les comptes parents, et non dans les comptes enfants.

Rappel : les factures dématérialisées sont accessibles sur *Mon Bureau Numérique* avec vos identifiants « parents » (cliquer en bas à gauche sur e-services, puis sur Ecole Directe).

Absences signalées par SMS

Lorsqu'un élève est absent et que l'établissement n'a pas été prévenu de cette absence, les parents sont avertis par SMS. Il est nécessaire pour cela que chaque parent saisisse lors de sa première connexion à *Mon Bureau Numérique* avec le compte parent un numéro de téléphone valide et autorise son utilisation pour recevoir des notifications par SMS en cochant la case correspondante. Tout changement de numéro de téléphone devra être saisi par les parents sur *Mon Bureau Numérique* pour être pris en compte.

Demande de subvention transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 pour les élèves qui ne sont pas domiciliés dans l'Eurométropole

TRANSPORTS :

Les transports scolaires peuvent être subventionnés (selon conditions) par la Région Grand Est.

Les demandes se font en ligne sur : www.fluo.eu/67 rubrique transport scolaire de début juin au 30 avril 2022.

Pour les élèves en garde alternée nécessitant 2 moyens de transport distinct, vous devez contacter la région Grand Est par téléphone au numéro 03 88 15 38 99 ou par mail à l'adresse suivante : transport67@grandest.fr

➤ SPÉCIAL COLLÈGE (ne concerne pas le lycée)

- La liste des fournitures du collège est disponible sur le site internet de l'établissement.
- À la rentrée, tous les élèves du collège seront destinataires des documents de demande de bourse.
- Le pointage au self se fait par le biais d'une carte de demi-pension qui est obligatoire pour tout collégien demi-pensionnaire. La carte sera distribuée par le professeur principal à la rentrée.
- Afin que les élèves puissent se rendre en toute sécurité au stade, à la piscine, ou autre lieu d'activité, les déplacements se feront en car. Pour ce service, un montant de 6 € par mois sera facturé aux familles.
- La somme de 5 € pour le matériel annuel en Arts Plastiques sera facturée aux familles au 2^e trimestre.
- Casier : chaque collégien partagera un casier avec un camarade. Le montant de la location est de 1,5 € par mois lissé dans les frais complémentaires. Le cadenas est à fournir par les élèves.
- Les bulletins sont dématérialisés (LSU-Livret Scolaire Unique). Ils seront accessibles sur *Mon Bureau Numérique* avec vos identifiants « parents » (cliquer en bas à gauche sur e-services, puis sur Scolarité services).
- L'établissement ne propose pas de plats bio (sauf animations occasionnelles), vegan ou halal.

➤ SPÉCIAL LYCÉE (ne concerne pas le collège)

• **Casier** : Les casiers (1 casier pour 2 élèves) seront attribués en priorité aux lycéens demi-pensionnaires dont les parents ont fait une demande de réservation dans la limite des places disponibles. La location est facturée 5 € par trimestre. Le cadenas est à fournir par les élèves dès la rentrée.

• **Mathématiques au lycée**

Des informations concernant l'acquisition éventuelle d'une calculatrice scientifique vous seront communiquées à la rentrée.

• **Option / Spécialité Arts Plastiques**

Une somme forfaitaire de 10 € sera demandée aux parents dont les enfants pratiquent la spécialité ou l'option facultative « Arts Plastiques », elle sert à l'achat du matériel utilisé : gouaches acryliques, papier, argile... Cette somme figurera sur la facture du 2^e trimestre.

• **Frais EPS**

Les frais liés aux activités sportives organisées hors de l'établissement sont inclus dans les frais complémentaires. Néanmoins, le transport par la CTS reste à la charge des familles.

• **Blouse au laboratoire**

Le port de la blouse est obligatoire au laboratoire. Elle sera en coton blanc.

• **Restauration - Demi-pension au lycée**

Le pointage au self et à la cafétéria se fait par le biais d'une carte de demi-pension qui est obligatoire pour tout lycéen demi-pensionnaire. La carte sera distribuée par le professeur principal à la rentrée.

L'établissement propose la demi-pension en option pour la journée du mercredi. Vous avez fait votre choix concernant cette option sur les documents d'inscription. Les élèves **demi-pensionnaires** ayant choisi cette option utiliseront leur badge. Les élèves **externes** ayant uniquement choisi l'option de la demi-pension du mercredi se verront remettre une carte de pointage spécifique.

L'établissement ne propose pas de plats bio (sauf animations occasionnelles), vegan ou halal.

• **Élèves redoublants boursiers**

Pour continuer de percevoir leur bourse, les familles des élèves **redoublants du lycée** doivent justifier de leurs ressources. Si vous êtes concernés, veuillez passer dès la rentrée au bureau B18 avec une photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu.

Messe de rentrée

*Les parents et les élèves sont invités à la Messe de rentrée programmée le **vendredi 17 septembre 2021** à 17h00 à la chapelle de Notre Dame.*

Le site de Notre Dame : Retrouvez toute l'actualité de l'établissement et les menus de la semaine en ligne sur : www.notredame67.com

L'ENT de l'établissement : Accédez aux informations liées à la vie scolaire de votre enfant et au cahier de texte sur : inst-notredame67.monbureaunumerique.fr

Belle année scolaire à tous !

Franck NICOLAS - Chef d'Etablissement

Pièces jointes à ce courrier :

*Fiche projet numérique, fiche signatures témoins, fiche médicale, fiche de renseignements, information de l'assurance, circulaire APEL, circulaire de la réunion de rentrée du **04.09.2021** et deux exemplaires de la charte d'engagement 4.0 pour les nouveaux lycéens.*

Ne pas oublier de rapporter à la rentrée tous les documents à rendre au professeur principal.



INFORMATIONS RENTRÉE 2021 (suite)

Projet numérique

L'établissement met en œuvre un projet BYOD « *Bring Your Own Device* » de la 6^e à la Terminale permettant l'accès aux manuels, aux ressources numériques et à internet à partir de l'équipement numérique personnel de l'élève.

Chaque famille **de nouveau collégien**, doit avoir acquis un équipement numérique (tablette numérique) pour la rentrée.

❖ Caractéristiques minimales requises pour la tablette au collège :

Taille de l'écran minimale : 9.6 pouces

Capacité de stockage : 32 Go/Autonomie pour une utilisation de 5h minimum

Tablette : Android 8.0 et supérieur ou iPad IOS 10 et supérieur ou Windows 10

⇒ Exemple de tablette recommandée par l'établissement : Samsung Galaxy Tab A 32 Go

Pour **les nouveaux lycéens**, l'équipement numérique (ordinateur portable) sera mis à disposition par la Région Grand Est. Vous trouverez, avec la lettre de rentrée, deux exemplaires de la charte d'engagement 4.0. à compléter et à remettre au professeur principal à la rentrée.

Au collège : Équiper la tablette d'une coque de protection et d'un film protecteur
Au lycée : prévoir un étui pour protéger l'ordinateur dans le sac de classe

Préparation de l'équipement numérique avant la rentrée (pour les élèves en possédant déjà une).

Afin de pouvoir commencer une nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions, il est recommandé **de réinitialiser/formater la tablette de votre enfant juste avant la rentrée**.

Cette action permet de restaurer la tablette à son état d'origine (lors de l'achat) et a pour effet de supprimer toutes les données et applications, dont les manuels de l'année précédente devenues obsolètes. Elle permet également de retrouver les performances d'origine de la tablette.

Avant d'effectuer cette opération, veillez toutefois à bien sauvegarder tous les fichiers personnels présents sur la tablette (photos, cours, exercices, ...) et les éventuels codes, comptes, applications et paramètres d'application que l'on devra saisir/réinstaller.

De nombreux tutoriels peuvent être trouvés sur internet pour chaque système d'exploitation (Android, IOS, Windows). Pour l'ordinateur au lycée fourni par la Région grand Est, les élèves qui le souhaitent pourront venir procéder à une réinitialisation de l'équipement auprès de M. HUEBER à partir du 20 août 2021.

Il est nécessaire au minimum de désinstaller proprement toutes les applications des manuels scolaires de l'année précédente.

Au collège : télécharger les manuels numériques pour la rentrée

Afin d'accéder aux manuels numériques, il est nécessaire de télécharger les applications **lelivrescolaire.fr**, pour **chaque matière, avant la rentrée**, sur la tablette numérique de votre enfant (via le Play Store, l'App Store ou le Windows Store).

Lorsque celles-ci seront installées sur la tablette, le code de licence suivant devra être saisi : **VHWJHING**

Une fois cette opération effectuée, il sera possible de consulter les manuels numériques concernant le niveau de l'enfant sans que la tablette ne soit connectée à internet.

Au lycée : une information concernant le téléchargement des manuels numériques vous sera fournie à la rentrée.

RGPD

Politique de protection des données personnelles

L'Institution Notre Dame s'engage à respecter les dispositions en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) venant renforcer la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Les données récoltées sont nécessaires à l'élaboration des profils des élèves composants l'Institution.

Destination des données

Vos données seront traitées par les personnels de direction et stockées dans divers logiciels nécessaires à l'alimentation de la base élèves de l'établissement.

Aucun transfert des données hors Union européenne n'est réalisé.

Vos droits d'accès, rectification, opposition

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi n°78-17 modifiée, vous disposez de droits d'accès, rectification et suppression de vos données ; vous pouvez également demander la limitation du traitement. Pour les exercer, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante : notredame67@free.fr

Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>

Anticiper vos risques

Etre bien assuré est aujourd'hui indispensable pour permettre à vos enfants de grandir, d'apprendre et de se construire en confiance et faire ainsi que le meilleur soit à venir. Notre mission est donc d'anticiper vos risques, les connaître et imaginer les meilleures solutions pour les réduire et y faire face.

Convaincu du pouvoir de chacun d'apporter des solutions, Fides Assurances s'engage dans le dispositif Création de Valeur Partagé en soutenant des initiatives solidaires ou responsables.

Depuis 1972, le cabinet assure les projets et les activités quotidiennes :



De l'Enseignement
privé



Des administrateurs
de biens



Des Entreprises &
Commerçants



RCS : 879 415 354 / N° ORIAS 20000165
Informations consultables sur Site de l'ORIAS www.orias.fr
Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière
conformes au codes des assurances

L'assurance scolaire et extra-scolaire

Année 2021-2022

groupe
Fides
assurances





Quelles garanties pour mon enfant ?

Le cabinet Fides Assurances a construit pour votre école, l'assurance scolaire et extra-scolaire de votre enfant en proposant des garanties complètes et optimales pour le protéger tout au long de l'année.

A quoi sert l'assurance scolaire et extra-scolaire ?

Du jour de la rentrée 2021 à la veille de la rentrée 2022, votre enfant est couvert :

- Pour toutes ses activités scolaires et extra scolaires*
- Contre les dommages causés aux tiers
- Pour tout accident corporel qu'il pourrait subir
- Dans le monde entier



NOUVEL ESPACE PARENTS

Désormais vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet rubrique Espace Parents

www.fidesassurances.fr



Que faire en cas d'accident ?

- Pour tout accident pendant les activités scolaires, votre établissement se charge de la déclaration
- Pour tout accident lors d'une activité extra-scolaire, effectuez votre déclaration sous 5 jours directement depuis l'espace Parents ou en nous contactant par mail ou courrier postal : gestion.clients@fidesassurances.com Fides Assurances, 374 rue de Vaugirard, 75015 Paris

* à l'exclusion des activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement

Garanties du contrat Assurance individuelle accident scolaire et extra scolaire

Contrat souscrit par votre école par l'intermédiaire de Fides Assurances auprès de



PRINCIPALES GARANTIES

MONTANT

Invalidité Permanente totale Réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle	100 000 € Franchise relative 6% IPP
Décès	5 000 €
Frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale dont :	10 000 €
Traitement d'orthodontie (rendu nécessaire par l'accident)	1 400 €
Frais d'acquisition et d'appareillage ou de prothèse	400 €
Appareil d'orthodontie	400 €
Appareils auditifs et orthopédiques	460 €
Frais d'optique (bris de monture, verres, lentilles)	300 €
Frais de transport et de remise à niveau scolaire Franchise de 15 jours consécutifs de scolarité	2 000 € (max 50 € par jour)
Frais de vol ou bris pendant les cours d'instruments de musique	800 € Franchise 30 €
Accompagnement psychologique après accident grave et atteinte à l'e-réputation	765 € (max 50 € par semaine)
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet Papiers administratifs, clés, vêtements, sur présentation d'un dépôt de plainte	80 €



Tous les voyages scolaires couverts 24h/24

Rapatriement, frais médicaux, frais de recherche et sauvetage...

FICHE MEDICALE 2021/2022

Fiche strictement **confidentielle** destinée au **service médical** de l'établissement à remettre impérativement **sous pli fermé** au professeur principal le jour de la rentrée.

MERCI DE REMPLIR TRES SOIGNEUSEMENT ET LISIBLEMENT DANS L'INTERET DE L'ELEVE

Niveau de classe :

NOM **Prénom**.....

Né(e)le à

	Père	Mère	Autres
Nom et Prénom			
Adresse			
N° de téléphone domicile			
N° de téléphone portable			
N° de téléphone travail			

N° de sécurité sociale :

N° de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers **l'hôpital le mieux adapté**. La famille est le plus rapidement possible avertie par nos soins.

Un élève mineur ne pourra être pris en charge et/ou sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Observations particulières **que vous jugerez utiles de porter à la connaissance** de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) **Essentiel en cas d'urgence.**

.....

.....

Si l'état de santé de votre enfant nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans le cadre d'une maladie chronique (circulaire n°2003-135 du 08 septembre 2003), merci de joindre, sous pli cacheté à l'attention du service de santé scolaire, un courrier de votre médecin traitant ou du spécialiste. Ce courrier doit comprendre un protocole d'urgence ainsi qu'une ordonnance pour les traitements concernés.

Demande de P.A.I (entourer la réponse choisie) : OUI NON

A, le/...../2021

Signature des parents

SIGNATURES TEMOINS – N° DE TELEPHONE

Document à compléter et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

Nom de l'élève.....Prénom.....

Classe.....

Chaque parent ou personne responsable signe deux fois dans la même case.

Père ou personne responsable (1)	Mère ou personne responsable (1)
M.	Mme
<p>Signez deux fois</p>	<p>Signez deux fois</p>

(1) Indiquer le cas échéant le degré de parenté de la personne responsable (tuteur, frère, sœur, etc...) :

.....

Numéros de téléphone pour vous avertir en cas d'absence :

Père domicile :

Père portable :

Mère domicile :

Mère portable :

Ou personne responsable :



Strasbourg, le 10 Juillet 2021

Chers parents,

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Parents d'Élèves de l'Établissement Notre-Dame, 6 rue des Bonnes Gens 67000 STRASBOURG, aura lieu :

Mardi 14 Septembre à 18h30 au M'éating

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Mot de bienvenue de la Présidente
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2020-2021
3. Rapport d'activité
4. Rapport financier
5. Vote du Quitus
6. Intervention des représentants de l'Établissement
7. Projets 2021-2022
8. Élection des membres du Conseil d'Administration de l'APEL Notre-Dame

Cordialement.

Le bureau de l'APEL

TALON RÉPONSE

À découper et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Parent de l'élève

en classe de

Parent de l'élève

en classe de

Tel. :

E-mail :

@

assisterai à l'AG du 14/09/2021

n'assisterai pas à l'AG du 14/09/2021

Souhaiterais :

être membre du CA de l'APEL

être Parent Correspondant de Classe

être membre d'une commission de l'APEL

recevoir des informations de l'APEL

POUVOIR

Au cas où vous ne pourriez pas assister à l'AG.

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Parent de l'élève

en classe de

donne pouvoir à

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2021.

Fait à _____, le _____
(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)



CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0 Rentrée scolaire 2021 - 2022

Mme, M, _____ ;
inscrit(e) en (niveau) _____ ;
dans (nom d'établissement) _____ ;
désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

Article 1^{er} : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur.

La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à _____, en deux exemplaires originaux, le _____

Le bénéficiaire
(lu et approuvé)

Le représentant légal
(lu et approuvé)

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/>



A L'ATTENTION DES PARENTS DES ELEVES DU COLLEGE ET DU LYCEE

Ecole – Collège – Lycée

Strasbourg, le 01 juillet 2021

Chers Parents,

La direction et les professeurs principaux du collège et du lycée ont le plaisir de vous inviter à la rencontre du :

SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2021

Les points traités au cours de la matinée seront les suivants :

- **Point sur la rentrée et informations générales par la direction,**
- **Présentation de l'équipe pédagogique,**
- **Les contenus, méthodes et exigences de chaque discipline,**
- **Les examens (Bac 2021, Brevet ...)**

Déroulement : **1^{er} temps** : accueil commun :

Parents 2^{nde} : à 8h30 au Self / **1^{ère}** : à 9h15 au Self / **Terminale** : à 10h au Self

Parents 3^{ème} : à 8h au M'Eating / **6^{ème}** : à 8h45 au M'Eating / **5^{ème}** : à 9h30 au M'Eating / **4^{ème}** : à 10h15 au M'Eating

2^{ème} temps : rencontre de l'équipe pédagogique selon répartition dans les salles suivantes :

6èmes	5èmes	4èmes	3èmes	2ndes	1ères	Terminales
Bleue : E01	Bleue : B 10	Bleue : B 22	Bleue : C21	1 : C 12	1 : C 14	1 : B 31
Jaune : E02	Jaune : B 11	Jaune : B 23	Jaune : C11	2 : C 22	2 : C 15	2 : B 32
Verte : E03	Verte : B 21	Verte : B 24	Verte : C31	3 : C 23	3 : C 33	3 : B 33
				4 : C 24	4 : C 34	4 : B 34
				5 : C 25	5 : C 35	5 : C 32

Pour faciliter l'organisation de cette rencontre, nous vous prions de retourner le talon ci-dessous pour le **mercredi 1^{er} septembre 2021** au professeur principal, par l'intermédiaire de votre enfant.

Dans l'attente de cette rencontre que nous souhaitons constructive, soyez assurés, chers parents, de nos sentiments dévoués.

Franck NICOLAS
Chef d'établissement
Et toute l'équipe éducative

- N.B. Cette réunion concerne uniquement les parents. Les élèves n'y sont pas invités.
- Pour compléter cette rencontre, des entretiens individuels vous seront proposés au cours de l'année scolaire. Toutefois, si vous souhaitez rencontrer un enseignant de votre enfant, il vous est possible de demander un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Pour des raisons de sécurité, ce document devra être présenté à l'accueil avant la réunion, afin de pouvoir pénétrer dans l'établissement

TALON-REPONSE à retourner au professeur principal pour le mercredi 1^{er} septembre 2021.

Mme, M.....parents de.....en classe de
assisteront n'assisteront pas à la rencontre parents-équipe éducative du 04.09.2021

Date :

Signature :